

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE
COMBAILLAUX

34980



Tél. 04 67 84 22 68
Fax 04 67 84 87 98
mairie.combaillaux@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Combaillaux le 30 septembre 2013

Monsieur le Maire

à

Monsieur le Président
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT
HOTEL DU DEPARTEMENT
1000 RUE D'ALCO
34087 MONTPELLIER CEDEX

OBJET : Concertation sur le L.I.E.N.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la délibération n° 2013-41 approuvée à l'unanimité par mon Conseil Municipal lors de la séance publique en date du 24 septembre 2013.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Maire,


Daniel FLOUTARD

République Française
Département de l'Hérault
Commune de COMBAILLAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COMBAILLAUX

Séance du 24 septembre 2013

Date de la convocation 18/09/2013
Date de l'affichage 18/09/2013

Délibération n° 2013-41

Objet : LIEN - Avis motivé sur la concertation

L'an deux mille treize et le vingt quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa séance, sous la Présidence de Monsieur le Maire - Daniel Floutard.

Etaient présents : D. Floutard – P. Azémar – S. Gil – O. Hoibian – B. Le Breton – J.B. Lhuissier – G. Noguès – M. Plaisance – A. Poulet – S. Trecciola.

Absents excusés : A. de Carolis a donné procuration à J.B. Lhuissier,
E. Brégou a donné procuration à B. Le Breton,
M. Dartiguelongue a donné procuration à D. Floutard,
K. Escobar.

Secrétaire de séance : G. Noguès.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le LIEN (Liaison Inter-cantonale d'Evitement Nord) est une route dont l'objectif est d'assurer la liaison entre les communes du Nord et de l'Ouest de Montpellier. Ce projet routier et particulièrement ce dernier tronçon, entre St Gély du Fesc et Bel-Air est soumis à la concertation en proposant 4 variantes.

Considérant l'historique de ce projet routier sur notre commune entre 1988 avec le premier tracé officiel présenté par le Conseil Général de l'Hérault et celui de 2010 qui avait fait l'objet d'un compromis en vue d'une DUP,

Considérant les nuisances potentielles de certaines variantes sur les populations,

Considérant que la Commune de Combaillaux possède un secteur agricole actif avec des productions viticoles, oléicoles, céréalières et fourragères et que le Plan d'occupation des sols en vigueur a réservé une large place à ces zones d'exploitations,

Considérant que cette route et ses échangeurs permettront de désenclaver le Nord de Montpellier et favoriseront les échanges économiques de notre secteur,

Après avoir étudié les 4 variantes proposées dans le cadre de la concertation,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide que la variante Grabels-St Gély Est avec contournement du Mas de Gentil par le Sud (variante 1A sans modification) est la seule acceptable pour notre commune,
- Rejette les autres variantes qui présentent des inconvénients majeurs pour la commune de Combaillaux à cause des nuisances sur les habitations (variantes 1B, 2 et 3), des dégradations de surfaces agricoles utiles (variantes 1B et 2), des destructions d'entreprises locales et donc d'emplois (variantes 1B et 2), des insuffisances d'accès (variantes 3 et 4), et des impacts néfastes sur l'environnement (variante 4),
- Rejette toute autre forme de tracé (combinaisons mixtes ou fuseaux d'étude différents) que ceux présentés lors de la phase de concertation.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Le Maire

Monsieur Le Maire informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
--

Certifié exécutoire par M. le Maire le 25/09/2013
Compte tenu de la publication le 25/09/2013
de la notification le 25/09/2013
et de la transmission à M. le Préfet le 30/09/2013

Le Maire,
D. Floutard

